

## La commission européenne fixe des priorités inquiétantes pour l'économie numérique en 2013-2014



**Le 18 décembre 2012, la Commission européenne a annoncé publiquement qu'elle avait adopté sept nouvelles priorités pour l'économie et la société numériques.**

Comme à l'accoutumée, le peuple français, comme les autres peuples de l'UE, sont sommés de mettre en œuvre ces décisions, prises souverainement par un aréopage de technocrates non élus et étrangers.

### **Mme NEELIE KROES, VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**

C'est Mme Neelie Kroes, vice-présidente de la Commission européenne, qui est en charge de ce secteur au sein de la Commission.

*Rappelons au passage le pedigree de Mme Kroes :*

- *de nationalité néerlandaise, cette femme d'affaires était membre de 43 conseils d'administration (avec la rémunération allant avec...), notamment de grands groupes américains (Mc Donald's), en particulier du complexe militaro-industriel (Lockheed Martin, Lucent Technologies) ou de sociétés de consultance souvent suspectées d'être proches de la CIA (Price Waterhouse Coopers).*
- *elle a participé aux conférences de Bilderberg, du 3 au 6 juin 2010 à Sitges en Espagne, du 9 au 13 juin 2011 à St-Moritz en Suisse, du 31 mai au 3 juin 2012 à Chantilly aux États-Unis.*

- elle a eu des liens avérés et peu clairs qui ont entaché sa notoriété avec Jan-Dirk Paarlberg, un mafieux néerlandais appartenant à l'organisation criminelle de Willem Holleeder (en photo ici à droite de Mme Kroes). Elle a même été suspectée d'avoir participé avec lui à des opérations de blanchiment d'argent sale [sources : conférence de François Asselineau "[Qui gouverne la France ?](#)", notice [Wikipedia](#), article de [Libération du 13 mai 2006](#), etc.]

## LES PRIORITÉS INQUIÉTANTES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

C'est donc Mme Kroes qui a annoncé ce 18 décembre à la presse que le potentiel de l'économie numérique était actuellement, selon elle, « **bridé par un cadre politique paneuropéen lacunaire** ». Elle a donc affirmé que « 2013 sera l'année la plus chargée à ce jour pour la stratégie numérique. Mes principales priorités sont : augmenter les investissements dans le haut débit et maximiser la contribution du secteur numérique à la relance de l'Europe ».

Le communiqué de presse de la Commission sur les objectifs du secteur numérique pour 2013/2014 a aussitôt été mis en ligne et on peut le lire ici : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-12-1389\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-1389_fr.htm) Un article de commentaire neutre en a été fait ici : Un article à propos de ce texte : <http://www.zdnet.fr/actualites/numerique-bruxelles-fixe-ses-priorites-pour-les-deux-prochaines-annees-39785618.htm#xtor=123456>

**Les principaux points que l'on peut en retenir :**

- Le point 2 fait la part belle à une fusion (regroupement des dossiers ou moyens des états ?) qui ne dit pas son nom sous le couvert d'une « **interopérabilité transfrontière** » des **fichiers d'identité, des dossiers médicaux en ligne, de la mise en place d'une justice en ligne** (en France et depuis peu il existe déjà la pré-plainte via facebook <http://www.latribune.fr/technos-medias/internet/20121213trib000737073/avec-la-police-2.0-on-porte-plainte-sur-facebook.html>).

Ce point parle aussi de la « **mobilité des entreprises** » : mobilité entre où et où ? Par intuition, on peut soupçonner qu'il s'agit en fait d'un encouragement supplémentaire aux délocalisations : accompagnement des délocalisations via internet ?

- Dans le point 3, la Commission souhaite coordonner « **les actions du secteur public et du secteur privé pour augmenter le nombre de stages de formation informatique, tisser des liens enseignement-entreprises plus directs, convenir de profils professionnels types, et promouvoir la certification des compétences afin de favoriser la mobilité professionnelle** ».

Cela fait beaucoup penser au système américain d'universités financées par des grands groupes privés, donc bien loin du modèle français.

- Dans le point 4, **la Commission semble vouloir se placer au dessus des nations pour leur dicter leurs politiques de cybersécurité.**
- Dans le point 5, la mise à jour du droit d'auteur façon UE.
- Dans le point 6, la Commission souhaite accélérer le développement du "Cloud-Computing" en « **démontant les actuelles forteresses nationales et les opinions négatives des consommateurs** ».

On ne sait pas très bien ce que Mme Kroes et la Commission européenne entendent par « **forteresses nationales** ». Mais l'on comprend aisément que s'il s'agit d'obliger les États à adopter le "Cloud" dans le service public, cela revient à livrer l'ensemble des données de la nation à des entreprises privées souvent étrangères. Pour information, le terme "Cloud-Computing" signifie la perte de maîtrise des données.

## **CONCLUSION : ENCOURAGEMENT AUX DÉLOCALISATIONS ET À LA COLLECTE DE DONNÉES PERSONNELLES PAR DES SOCIÉTÉS PRIVÉES ÉTRANGÈRES**

Pour conclure, c'est surtout les points 2 et 6 des priorités affichées par Mme Kroes et ses services qui ont de quoi inquiéter.

Si l'on analyse bien le document publié par la la Commission européenne, il risque d'y avoir un glissement vers une mutualisation des données personnelles des citoyens stockées par des entreprises privées et de facto, étrangères.

**Christophe Isbérie**

Responsable national des questions numériques  
christophe.isberie@upr.fr